

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de Communes mènera en 2026 les actions suivantes :

- Organisation des ACM lors des vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.
 - Organisation d'un CAJ lors des vacances d'été.
 - Organisation d'un stage de formation générale BAFA et formation de plusieurs directeurs en finançant leur BAFA.
 - Aide au permis
 - Développement du Service Info Jeunesse, prolongation et évolution du Point Relais Info Jeunesse.
- Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions et de faire face à la hausse des coûts, il est proposé d'augmenter les tarifs des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2026 comme suit :

Proposition pour les ACM (3-13 ans) :

Tranche de Quotient Familial	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 +
Tarifs 2025	5.5€*	5.8€*	5.9€	7.2€	8.2€
Tarifs 2026	5.61€*	5.92€*	6.02€	7.2€	8.2€

*Aide de 3.50€ de la CAF à déduire

Proposition pour le CAJ (14-17 ans) :

Tranche de Quotient Familial	0-400	401-900	901-1000	1001-1300	1301 +
Tarifs 2025	7€*	7.20€*	7.75€	9€	10.4€
Tarifs 2026	7.14€*	7.35€*	7.90€	9€	10.4€

* Aide de 3.50€ de la CAF à déduire

Les prix de journée ALSH et CAJ sont doublés pour les extérieurs au Pays du Coquelicot.

- autres tarifs

	Tarifs 2026	Tarifs extérieurs 2026
Repas A.L.S.H. et C.A.J. (par repas)	4.1€	8.2 €
Garderie (par heure)	2.40€	4.8 €
Stage B.A.F.A.	120,00 €	non concernés

Pour les ALSH comme pour le CAJ lors des campings et séjours, un forfait journalier repas de 7€ (pouvant inclure le petit déjeuner et/ou le déjeuner et/ou le dîner) s'ajoute automatiquement au prix de journée.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 3 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs jeunesse pour l'année 2026 tels que proposés ci-dessus,
- approuve l'inscription des crédits nécessaires au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.